



Vent du Haut Ségala
Poutiac 46210 Gorses
Secrétariat
Madame Poupard
Le Passadou
Chemin du gouffre des cloches
46210 Sabadel-Latronquière
contact@ventduhautsegala.com

objet : éolien industriel
amendement des 1000 m

le 24 février 2015,

Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice

Notre association a interpellé votre groupe sénatorial à plusieurs reprises (1er mars 2013, 27 février 2014) en particulier à propos de la dérèglementation permettant les implantations de l'éolien industriel avec pour conséquence une densification irréfléchie de ces dernières sur le territoire.

Nous avons, avec beaucoup d'intérêt, suivi les débats concernant l'éolien industriel sur notre territoire et nous remercions vivement les Sénateurs d'avoir ouvert le débat.

De nombreux amendements présentés, même s'ils n'ont pas été retenus, marquent l'urgence d'une réflexion raisonnée sur le cadre législatif relatif à l'éolien industriel. L'amendement 335 rectifié portant à 1000m la distance entre aérogénérateurs et habitations a été voté et nous vous en remercions. Il nous semble qu'il n'est pas besoin d'attendre le résultat d'une expertise, dont à ce jour nous ne connaissons pas les membres, pour prendre une mesure de protection des personnes, qui, peu contraignante pour la filière, est loin de « tuer l'éolien ». La dérèglementation de cette industrie ne peut être acceptée et cela au nom même de l'écologie : des mesures réfléchies et équilibrées doivent permettre à une loi de Transition Énergétique d'être la mieux acceptée possible par les habitants.

Au cours du débat, quand certains sénateurs parlent d'« habitants » Madame la Ministre et d'autres sénateurs répondent « élus » : ce glissement permet d'esquiver le problème de la distance sanitaire nécessaire à la protection des personnes et de ne pas répondre au problème législatif. Les 1500m proposés par l'Académie de

Médecine restent un objectif d'autant plus raisonnable que la hauteur des machines et leur puissance ont considérablement augmenté.

Le Sénat a ouvert le débat qui devrait se poursuivre au delà de la Loi sur la Transition Énergétique. Des commissions ont été constituées par Madame la Ministre dans le cadre du plan «Actions pour la croissance verte», et pourraient avantageusement reprendre vos réflexions.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Sénateurs, à nos sentiments les plus respectueux.

Pour l'association *Vent du Haut Ségala* (85 membres)
Françoise Grellier Présidente